

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: RUE GRANDE

N°: 37

Boîte:

Code postal: 5500

Commune: Dinant

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Dinant

Adresse Internet: www.dinant.be

Numéro d'entreprise

BE0412587916

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-05-2007

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

29-03-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

DE REYTERE GUY

Avocat
RUE COUSOT 11
5500 Dinant
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

BERNIER MICHEL

employée
CHEMIN DU BUC 20
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

DE CLEERMAECKER SABINE

employée
RUE DU CHAMPAY 8
5377 Heure (Nam.)
BELGIQUE

Administrateur

DE GROOTE BAUDOIN
retraité
CHEMIN DES LAVANDIERES 15
5560 Mesnil-Saint-Blaise
BELGIQUE

Administrateur

DUCHESNE ANNICK
employée
RUE DE LA FONTAINE 4/A
5370 Havelange
BELGIQUE

Administrateur

DODET MONIQUE
RUE DE LA QUINETTE 28
4560 LES AVINS
BELGIQUE

Administrateur

PIGNEUR MARGAUX
employée
RUE DE LA TASSENIERE 3
5500 Anseremme
BELGIQUE

Administrateur

BERNIER MICHEL
retraité
CHEMIN DU BUC 20
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

FAMEREE BENOIT
retraité
AV CADOUX 13/D3
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

FOURNAUX RICHARD
Bourgmestre
RUE DE LA STATION 19/26
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

VERMER MARIE CHRISTINE
employée
RUE EN RHEE 49

5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

PICARD EMMA

retraîtée
RUE DE TARAVISEE 3
5503 Sorinnes
BELGIQUE

Administrateur

SAINT AMAND PASCAL

employé
RUE RICHIER 40
5500 Bouvignes-sur-Meuse
BELGIQUE

Administrateur

TASIAUX YVAN

retraité
RUE DE PURNODE 12
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

VAN BASTEN DANIEL

retraité
CHARREAU DE DREHANCE 10/B
5500 Anseremme
BELGIQUE

Administrateur

CLOSSET ROBERT

indépendant
RUE DE MEEZ 5A
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISE SPRL (B00288)

BE 0458.736.952
AV EMILE VAN BECELAIERE 28 A/71
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

SOHET PIERRE (A01658)
REVISEUR
RUE DE LIMOY 156
5101 ERPENT
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but

lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>252.285</u>	<u>291.778</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>251.385</u>	<u>290.878</u>
Terrains et constructions		22	4.895	7.818
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	4.895	7.818
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	213.081	242.436
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	213.081	242.436
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	33.410	38.912
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	33.410	38.912
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		1.713
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	<u>900</u>	<u>900</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>647.688</u>	<u>626.444</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>15.817</u>	<u>15.980</u>
Stocks		30/36	15.817	15.980
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>306.974</u>	<u>172.427</u>
Créances commerciales		40	44.920	49.424
Autres créances		41	262.054	123.003
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	262.054	123.003
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	<u>122.820</u>	<u>109.789</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>141.412</u>	<u>286.166</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>60.663</u>	<u>42.081</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>899.973</u>	<u>918.222</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>407.449</u>	<u>357.562</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	22.980	22.980
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	22.980	22.980
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	228.000	158.000
Résultat positif (néгатif) reporté		14	7.769	3.832
Subsides en capital		15	148.700	172.750
PROVISIONS	5.3	16	<u>36.000</u>	<u>24.000</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	36.000	24.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>456.524</u>	<u>486.660</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	36.719	54.654
Dettes financières		170/4	36.719	54.654
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	36.719	54.654
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	397.902	397.809
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	17.936	17.540
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	98.734	111.038
Fournisseurs		440/4	98.734	111.038
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	21.396	
Impôts		450/3	0	
Rémunérations et charges sociales		454/9	21.396	
Dettes diverses		48	259.836	269.231
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	22.870	25.021
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	236.966	244.210
Comptes de régularisation		492/3	21.904	34.197
TOTAL DU PASSIF		10/49	899.973	868.222

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900		1.585.870
Ventes et prestations		70/74	1.527.759	2.104.583
Chiffre d'affaires		70	202.752	193.738
Cotisations, dons, legs et subsides		73	1.949.307	1.910.845
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	624.300	518.713
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.352.660	1.346.865
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	61.540	59.003
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	12.000	-8.000
Autres charges d'exploitation		640/8	45.504	137.863
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.471.703	50.139
Produits financiers	5.5	75	37	225
Charges financières	5.5	65	4.436	3.849
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-1.476.102	46.515
Produits exceptionnels		76	1.471	6.957
Charges exceptionnelles		66	67	370
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	23.937	53.101

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	27.769	53.832
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	23.937	53.101
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	3.832	731
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692	20.000	50.000
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	7.769	3.832

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	4.294
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	4.294	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	4.294
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	4.294	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.016.627
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	23.760	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189	-1.961	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.038.426	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	725.749
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	61.540	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	248	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	787.041	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>251.385</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	251.385	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	900
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	900	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	900	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important
Provision pourtravaux derénovation département "Pataphonie"

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
36.000

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	17.936
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	36.719
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	28	27
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	26	26,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	43.529	44.514

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.104.849	1.083.403
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	154.625	167.548
Primes patronales pour assurances extralégales	622	24.984	23.536
Autres frais de personnel	623	68.201	72.379
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Charges d'emprunt Ville de Dinant

CCRD : 84 354.15 €

Maison du Pléban : 6 232.68 €

Kiosque : 5 261.50 €

Maison Sax : 2 939.12 €

MPMM : 60 881.90 €

TOTAL : 159 669.35 €

Aide humaine et matérielle Ville de Dinant

Aide technique : 30 000.00 €

Prévention sécurité : 728.12 €

TOTAL : 30 728.12 €

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

SCPRL DGST & Partners Réviseurs d'entreprise

Avenue E Van Becelaere 28A/71

1170 Watermael Boitfort

4840.00 Euros

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	23	5	26 ETP		26,1 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	38.254	5.275	43.529 T		44.514 T
Frais de personnel	102	1.188.740	163.920	1.352.660 T		1.346.865 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	23	5	26
110	23	5	26
111			
112			
113			
120	13	2	14
1200	1	1	1,5
1201	5		5
1202	4		4
1203	3	1	3,5
121	10	3	12
1210	1	1	1,5
1211	2	2	3,5
1212	3		3
1213	4		4
130			
134	21	4	23,5
132	2	1	2,5
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<p>Entrées</p> <p>Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</p>	205	2	2
<p>Sorties</p> <p>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</p>	305	1	1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

COMPTE D'ACTIF :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Il s'agit principalement des logiciels. Ceux-ci sont amortis linéairement à raison de 20 % l'an.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Le prix d'acquisition comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires tels que les frais de livraisons et d'installations, droit d'enregistrement et TVA...

" Terrains et constructions :

Les règles d'amortissements suivies sont les suivantes :

- " Bâtiments : 33 ans
- " Garages: 20 ans
- " Aménagements bâtiment administratif: linéaire 10 ans
- " Chauffage: linéaire 20 ans
- " Ascenseurs: linéaire 20 ans
- " Installations, machines et outillages :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

" Amortissement: linéaire 20 %

" Mobilier :

" Amortissement: linéaire 10 %

" Matériel de bureau :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

" Amortissement: linéaire 20 %

Règle particulière relative aux GSM : ils ne seront pas activés mais seront repris dans un inventaire extra comptable reprenant les noms des personnes autorisées à en posséder, le modèle, la date d'acquisition, le montant. L'historique des remplacements restera apparent sur cet inventaire.

" Matériel informatique :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an

" Amortissement: linéaire 3 ans

" Matériel roulant :

" Amortissement véhicule neuf: linéaire 20 %

Amortissement véhicule d'occasion: linéaire 50 %

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement des participations et cautionnements versés.

Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont comptabilisés sur base FIFO.

Des réductions de valeur sont actées de manière à tenir compte de la dépréciation des stocks en cas de stocks à rotation lente.

Il sera acté une réduction de valeur à 100 % sur le stock n'ayant plus bougé depuis 2 ans.

(Exemple : au 31.12.2006 : stocks inchangé depuis 01.01.2004)

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur seront actées sur les créances douteuses de manière à couvrir le risque de non récupération des créances.

Des reprises de réduction de valeur interviendront lorsqu'il apparaîtra une espérance raisonnable de récupérer une créance considérée jusque là comme perdue.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés sur base des notifications officielles.

" PLACEMENT DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Cette rubrique concerne :

- " Les encaisses ;
- " Les comptes à vue ;
- " Les virements internes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

L'Asbl Centre Culturel Régional de Dinant gère ses avoirs financiers en bon père de famille dans le but d'une gestion optimale des deniers publics.

" COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges à reporter, soit les prorata de charges comptabilisées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs (exemple : stock mazout, assurances, loyers, intérêts ou autres charges payées d'avance).

Les produits acquis, soit les prorata de produits à échoir sur plusieurs exercices ultérieurs mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les provisions pour subsides à recevoir sont comptabilisées pour couvrir les charges comptabilisées au cours de l'exercice écoulé mais qui ne seront subsidiées qu'au cours d'exercices ultérieurs (exemple : provision pour pécule de vacances, factures à recevoir, charges à imputer,...).

COMPTE DE PASSIF :

" BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ

Les dotations en bénéfice/perce reporté sont le résultat de l'affectation bénéficiaire/déficitaire.

" SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au compte 75, montants transférés en résultats au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

" PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions ont pour but de couvrir des pertes et des charges nettement définies quant à leur nature, mais qui à la date de la clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent être individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

" DETTES À PLUS D'UN AN

Cette rubrique reprend toutes les dettes ayant un terme supérieur à un an telles que les avances reçues des pouvoirs publics et remboursables à plus d'un an.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

" DETTES À UN AN AU PLUS

Cette rubrique concerne toutes les dettes dont le terme contractuel n'est pas supérieur à un an.

Sont compris dans cette rubrique et devront faire l'objet de comptes distincts :

- " Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année ;
- " Les établissements de crédit ;
- " Les autres emprunts ;
- " Les dettes commerciales ;
- " Les impôts et taxes à payer ;
- " Les rémunérations et charges sociales ;
- " Les autres dettes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées qui n'ont pas fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait font l'objet d'une estimation aussi précise que possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir.

Les rémunérations et charges sociales :

Le montant de la masse salariale reprend les rémunérations du 1 janvier au 31 décembre de l'année.

Une provision pour pécule de vacances est comptabilisée en fin d'exercice en comptabilité générale.

Les autres dettes :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

" COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique comprend :

- " Les charges à imputer (prorata des charges dont la date d'échéance tombe au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé).
- " Les produits à reporter (prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur : subsides perçus d'avance ...).

COMPTE DE RESULTATS :

Les charges et les produits sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Ils sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASBL CENTRE CULTUREL DE DINANT – EN ABREGE « CCD »
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**
RUE GRANDE 37 À 5500 DINANT
RPM LIÈGE BE 0412.587.916

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre opinion sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 27 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL CCD durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de L'ASBL CCD (« l'association »), comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 899.973 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 23.937.

Nous avons constaté au cours de nos contrôles, que, comme pour les exercices comptables précédents, le passif ne reprend pas la provision pour les pécules de vacances qui seront payés en 2018 sur base des prestations de 2017. Selon le secrétariat social, la provision devrait être de € 171.944. Nous constatons donc une sous-évaluation à hauteur de € 171.944.

À notre avis, sous réserve de ce qui est exposé au paragraphe précédent, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le compte de résultats et les règles d'évaluation des comptes annuels qui incluent les subsides déterminés au départ des règles définies par les pouvoirs subsidiaires concernés. Néanmoins, l'éligibilité des dépenses subsidiées doit à ce jour toujours faire l'objet d'une confirmation sur la base du contrôle de ces mêmes pouvoirs subsidiaires.



Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.



En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de l'association.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Fait à Namur, le 29 mars 2018

La SCivPRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par



Pierre SOHET
Réviseur d'entreprises